

VILLE DE BAYONNE.

PROJETS.

CRÉATION

De Voies de Communication directes entre les divers quartiers qui composent actuellement la ville sur les deux rives de l'Adour et de la Nive; --- Crédit de Halles Centrales; --- Crédit d'un Quartier Nouveau à Saint-Esprit.

RAPPORT

De la Commission du Conseil Municipal.

RÉPONSE

DU MAIRE AU RAPPORT DE LA COMMISSION.



BAYONNE,

IMPRIMERIE DE VEUVE LAMAIGNÈRE NÉE TEULIÈRES,

Rue Pont-Mayou, 39.

1859.

M-31.678

M-32.230

M-32.236

M-31678

AN
12.244

R-41657

CONSEIL MUNICIPAL DE BAYONNE.

RAPPORT

SUR UN PROJET

DE

Création de Voies de Communication directes entre les divers quartiers qui composent actuellement la ville sur les deux rives de l'Adour et de la Nive; --- Crédit de Halles Centrales; --- Crédit d'un Quartier Nouveau à Saint-Esprit,

PRÉSENTÉ AU NOM D'UNE COMMISSION

composée de

MM. LATRILHE, LAFONT, LAFFARGUE,
FURTADO, FÉLIX LÉON.

M. FURTADO, Rapporteur.

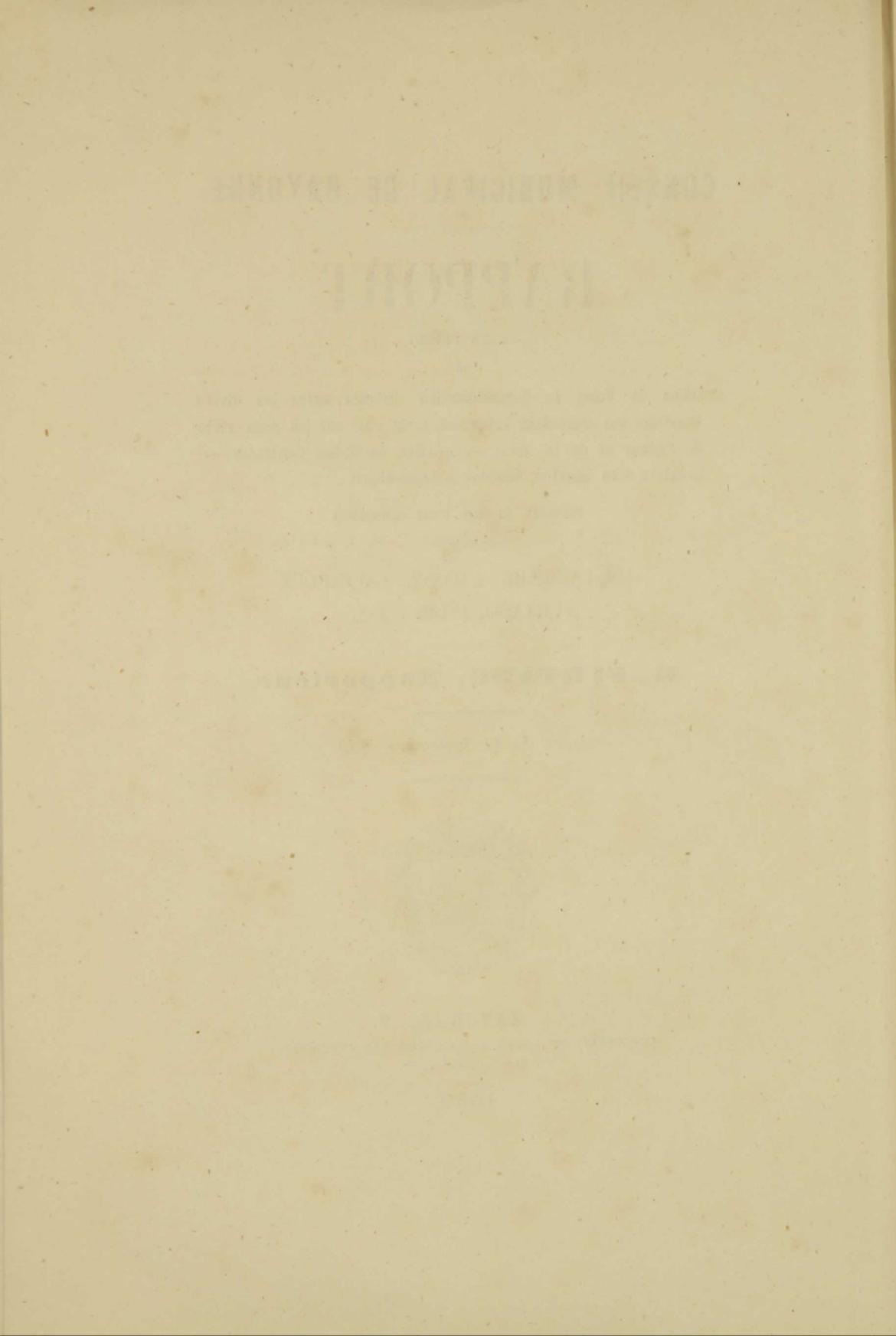
Séance du 14 Septembre 1859.



BAYONNE,

IMPRIMERIE DE VEUVE LAMAIGNÈRE NÉE TEULIÈRES,
Rue Pont-Mayou, 39.

1859.



CONSEIL MUNICIPAL DE BAYONNE.

RAPPORT

Sur un projet de création de Voies de Communication directes entre les divers quartiers qui composent actuellement la ville sur les deux rives de l'Adour et de la Nive ; — Crédit de Halles Centrales ; — Crédit d'un Quartier Nouveau à Saint-Esprit ,

PRÉSENTÉ AU NOM D'UNE COMMISSION

COMPOSÉE DE

MM. Latrilhe, Lafont, Laffargue, Furtado, Félix Léon.

M. FURTADO, RAPPORTEUR.

Séance du 14 Septembre 1859.

MESSIEURS ,

Divers projets de la plus grande importance pour l'agrandissement et l'embellissement de notre ville vous ont été présentés à votre dernière séance par M. le Maire , qui l'an dernier avait été admis à les placer sous les yeux de S. M. l'Empereur, en présence de M. le Préfet, et avec le concours de M. l'Ingénieur Boura. Ils se résument ainsi :

1^o Déplacer la Halle actuelle et la transférer sur la rive gauche de la Nive, dans la partie comprise entre la rue Poissonnerie et la rue Port-de-Suzée ;

2^o Reconstruire la Passerelle en bois sur la Nive et le pont Pannecau ;

3^o Elargir diverses voies de communication aboutissant au quartier neuf des Allées-Boufflers ;

4^o Créer le quai Pont-Traversant sur la rive gauche de la Nive, à l'endroit où un pâté de maisons l'intercepte aujourd'hui ;

5^o Créer une voie carrossable, parallèle aux ponts du Chemin de Fer sur l'Adour et sur la Nive, en amont de Bayonne.

Déjà un commencement d'exécution de ces projets résulte de la convention intervenue entre l'Etat et la Compagnie du Midi, et ratifiée par la loi du 11 juin dernier, qui oblige la Compagnie à établir sur l'Adour et sur la Nive des ponts carrossables ouverts à la circulation publique, accolés aux ponts railways.

De plus, sur les ordres formels de S. M. l'Empereur, MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées viennent de terminer l'étude du projet de quai du Pont-Traversant; mais avant de soumettre leur travail à M. le Ministre des Travaux Publics, M. le Préfet, considérant que l'exécution de ce quai doit se combiner avec la démolition de ce quartier et la construction des Halles; que le terrain et les maisons à exproprier pour l'établissement du quai ne sont qu'une fraction des surfaces bien plus considérables que la ville doit acquérir pour construire les Halles, a pensé qu'il convenait d'examiner s'il ne serait pas préférable de faire opérer l'expropriation totale par la ville, qui plus tard revendrait à l'Etat le terrain nécessaire pour le quai; et, dans cet objet, il a chargé M. le Sous-Préfet de faire délibérer le Conseil Municipal de Bayonne sur le point de savoir :

1^o Si la ville entend donner suite aux diverses améliorations dont il a été parlé à S. M. l'Empereur en 1858;

2^o Si elle se chargera de fournir à l'Etat les terrains nécessaires au quai de la Nive;

3^o Dans quel délai elle pourrait s'engager à le faire et à quelles conditions.

C'est dans ces circonstances, Messieurs, qu'invités par M. le Maire à examiner les projets développés par M. l'Ingénieur Boura , dans un mémoire extrêmement remarquable, vous avez bien voulu confier le soin de cet examen à une Commission qui , après s'être livrée à l'étude la plus attentive et la plus consciencieuse du travail qui lui a été communiqué , a l'honneur aujourd'hui de venir vous soumettre le résultat de ses investigations.

L'œuvre de M. Boura étant divisée par chapitres , nous suivrons dans son examen l'ordre dans lequel ces chapitres sont classés ; mais votre Commission croirait manquer à son premier devoir si, préalablement à toute discussion, elle ne s'empressait de reconnaître qu'aussi bien les ponts - route imposés à la Compagnie concessionnaire du Chemin de Fer de Bayonne à Irun , que le quai du Pont-Traversant dont elle espère que l'Etat voudra bien se charger , seront dus à la haute initiative de l'Empereur, toujours prête à se manifester dans tous les actes qui peuvent contribuer à la prospérité de nos contrées, et si, interprète de vos sentiments, elle ne faisait entendre ici les expressions de la plus profonde reconnaissance pour ce nouveau et inappréciable bienfait. La population bayonnaise tout entière qui , comme nous tous, sait apprécier le bonheur si grand de la faveur impériale, ratifiera , n'en doutez pas, ce témoignage de gratitude.

Abordons maintenant le détail des projets qui vous sont soumis.



CHAPITRE 1^{er}.

Ponts-Route, etc.

Ce chapitre traite des ponts à établir sur la Nive et sur l'Adour par la Compagnie du Chemin de fer du Midi, en exécution de la loi du 11 juin dernier.

On y voit qu'à la charge de la Compagnie sont les dépenses pour la construction de ces ponts, en ce compris les ponts-route et leur raccordement avec les quais des deux rives des deux rivières, estimées à la somme totale de 1,800,000 fr.;

Qu'à la charge de la ville sont les dépenses nécessaires à l'établissement d'une voie latérale au Chemin de Fer, longue de 950^m, à placer presque partout sur le terrain militaire et entre le Chemin de Fer et la ville, calculées comme suit :

1 ^o Construction de 950 ^m chaussée, etc...	9,500 fr.
2 ^o Terrassements dans les lignes de fortifications, selon les injonctions du Génie militaire, et dépenses imprévues.....	20,500
TOTAL.....	30,000 fr.

La nécessité de ces travaux ne saurait être contestée.

Quand les ponts-route seront construits, pour profiter des avantages qu'ils offriront à la circulation, il faudra bien les réunir à la ville et rendre leur accès le plus facile possible. Il importe donc de voter les dépenses que la ville aura à faire dans ce but; mais il est présumable qu'il s'écoulera longtemps encore avant qu'il y ait lieu de commencer les travaux, puisque la Compagnie du Midi n'a pas encore adopté le tracé du nouveau chemin.

CHAPITRE 2.

Voie de communication à établir entre le quartier de Boufflers et le Grand Bayonne, etc.

Ce chapitre est relatif à l'établissement d'une voie de communication entre le quartier de Boufflers et le Grand Bayonne, en prolongeant une des rues séparatives des constructions projetées aux Allées - Boufflers jusqu'au carrefour des rues Pontriques et Marengo, sur une largeur de 12^m et pouvant de ce point se poursuivre jusqu'à l'Arsenal Militaire par voie d'alignement.

Ce projet, qui vous a été soumis par M. le Maire, il y a quelques mois, en bornant toutefois son exécution au carrefour Pontriques-Marengo, exige l'expropriation de 25 parcelles dont 18 maisons, présentant une superficie totale de 5,365 ^m carrés, estimées.....	425,000 fr.
d'où à déduire les terrains restés en dehors	
de la voie urbaine présentant une superficie de 3,565 ^m , à 50 fr.....	178,000 fr.
	247,000 fr.
1,800 ^m pavage.....	13,000 fr.
TOTAL.....	260,000 fr.

Il est impossible de ne pas reconnaître que la communication proposée ne présente des avantages; mais, comme dans presque toutes les choses de ce monde, ces avantages ne sont pas exempts d'inconvénients.

Ici deux inconvénients se présentent qui ne manquent pas de gravité.

L'un, c'est l'obligation de détruire 18 maisons et de diminuer ainsi le nombre des logements; l'autre, c'est la nécessité de l'expropriation et l'incertitude de ses résultats, qui fait craindre à votre Commission d'engager la

ville dans une dépense bien plus considérable que celle prévue , la somme de 260,000 fr. lui paraissant insuffisante.

Quoi qu'il en soit, comme l'ouverture de la voie projetée peut être ajournée, dans l'opinion même de l'auteur, sans autre inconvenient que d'apporter quelque réduction dans les prix des terrains de Boufflers que la ville se propose de vendre ; comme d'un autre côté le travail peut être scindé et exécuté partiellement , d'abord jusqu'à la rue Bourg-Neuf, puis jusqu'au carrefour Pontriques-Marengo , votre Commission croit convenable d'adopter le projet en principe , sans déterminer l'époque où la voie sera ouverte. Cette adoption aura l'avantage de diminuer, sinon de faire disparaître entièrement, la crainte de quelque réduction dans les prix des terrains à vendre ; et quant à l'exécution, la ville la déciderait plus tard, suivant les ressources dont elle pourra disposer.

CHAPITRE 3.

Ponts Pannecau et Marengo.

Dans le 3^e chapitre, l'auteur s'attache à démontrer la convenance de reconstruire en pierre les ponts Pannecaux et Marengo , et il porte la dépense de leur reconstruction comme suit :

1^o Pont Marengo en ciment de Vassy, d'une seule arche de 40^m d'ouverture , présentant une voie carrossable de 4^m,60 de largeur, avec des trottoirs de 1^m,50 de largeur chaque en encorbellement..... 100,000 fr.

2^o Pont Pannecau , également en ciment de Vassy, avec évasement sur chaque rive, pour se raccorder avec le quai, composé

A reporter..... 100,000 fr.

Report 100,000 fr.

d'une grande arche centrale de 30 ^m d'ouverture et de 2 arches latérales de 4 ^m chacune , nécessaires pour assurer au nouveau pont le débit des ponts Mayou et Marengo , ayant 9 ^m de largeur entre les garde-corps , dont 5 ^m de chaussée et 2 ^m de largeur pour les trottoirs latéraux	175,000
TOTAL	275,000 fr.

Chacun sait que la passerelle Marengo a été construite , il y a deux ans à peine , après une longue discussion dans cette enceinte , qui se termina par le rejet de la proposition tendant à lui substituer un pont plus large praticable pour les voitures. Cette passerelle est entièrement neuve et peut durer 10, 12 ans , peut-être davantage , avec des réparations d'entretien insignifiantes. Que lorsque son état de vétusté obligera de la renouveler , ou lorsque la voie de communication avec le quartier de Boufflers sera établie , on propose de la reconstruire en pierre , en lui donnant des proportions plus larges. Cette proposition ne saurait manquer d'être approuvée par le Conseil Municipal auquel elle sera faite ; mais qu'en présence de travaux plus pressants on songe à refaire une œuvre entièrement neuve , sans indispensable nécessité , c'est ce que votre Commission ne saurait admettre , et elle ne peut en conséquence que vous proposer l'ajournement à l'égard du projet de reconstruction du pont Marengo.

Quant au pont Panneau , il a reçu en 1851 des réparations équivalant presque à une reconstruction , et avec quelques réparations d'entretien il pourrait faire encore un bon et long service. C'est au reste ce que l'auteur du mémoire reconnaît lui-même : car s'il dit , page 19 , que *ce pont tombe en ruine* , il ajoute , page 40 , que *sa recons-*

truction est de tous les projets celui qui peut le mieux attendre.

Malgré cela votre Commission est d'avis que, pour prouver à l'Empereur et à l'Etat le prix que la ville de Bayonne met à la prompte exécution du quai Pont-Traversant, vous devez, dès et déjà, prendre l'engagement de construire le pont Pannecau en pierre, suivant les proportions signalées par M. Boura, dès que la construction du quai sera entreprise par l'Etat. Il y aura des raccordements indispensables à faire entre les culées du pont et le quai, et il est convenable à tous les points de vue que ces deux grandes œuvres se fassent simultanément. Quant à la dépense, dont le chiffre est porté à 175,000 fr., votre Commission manque de connaissances spéciales pour en apprécier l'exactitude, et elle ne peut que vous conseiller d'accepter provisoirement ce chiffre, sauf examen plus approfondi quand le moment de l'exécution sera venu.

Avant de quitter ce sujet, nous devons vous faire remarquer que si, dans ce moment, la circulation s'opère sur la Nive par trois voies, les ponts Mayou et Pannecau et la passerelle Marengo, une quatrième voie sera ouverte à la circulation lorsque la Compagnie du Chemin de Fer aura construit son pont-route, et qu'alors, dût la construction en pierre du pont Marengo être retardée de quelques années, il n'y aura pas lieu de se préoccuper des moyens de franchir la Nive, puisque notre ville possèdera quatre issues pour communiquer d'une rive à l'autre de cette rivière, au lieu des trois issues qui existent actuellement.

CHAPITRE 4.

Halles Centrales.

Ce chapitre, qui contient le plus important des projets de M. Boura, car tous les autres n'en sont en quelque sorte que le corollaire, est relatif à l'établissement de Halles désignées sous le nom de Centrales, et destinées à remplacer la Halle insuffisante de la place Notre-Dame et à contenir tous les objets de consommation qui, les jours de marché principalement, encombrent plusieurs de nos rues et gênent la circulation.

L'emplacement dont il est fait choix est compris entre les rues Poissonnerie et Port-de-Suzée, la rue Salie et le nouveau quai, qui prend le nom de quai Napoléon.

Les nouvelles Halles seraient construites en fonte de fer, dans un système analogue au système adopté à Paris, et seraient divisées en quatre pavillons d'égale dimension, de 23^m de largeur sur 37^m de longueur, séparés par deux voies transversales de 10^m de largeur, aboutissant aux issues des quais et des rues circonvoisines, présentant une superficie totale de 3,400 mètres carrés, dont 2,400^m seraient occupés par les étalages et 1,000^m resteraient réservés pour la circulation publique.

A l'exécution de ce plan se rattache la rectification de la rue Poissonnerie le long des Halles, et son élargissement.

Le revenu des Halles, calculé à raison de 50 fr. le mètre Carré, serait de	120,000 fr.
d'où à déduire le produit que la ville retire actuellement du plaçage	39,000

Il y aurait un excédant de recettes de....	81,000 fr.
--	------------

Pour obtenir ce résultat, il y a à exproprier 42 maisons occupées par 538 habitants, dit le mémoire, et repré-

sentant une superficie de 6,240 mètres carrés, évaluées.....	1,239,600 fr.
à quoi il est ajouté, pour frais de toute sorte, démolition, etc.....	200,000
	1,439,600
De cette superficie, 823 mètres carrés seraient cédés à l'Etat pour la construction du quai Napoléon, au prix proportionnel, soit à déduire.....	286,100
Reste à la charge de la ville.....	1,153,500
Construction des Halles.....	450,000
Somme à valoir.....	96,500
TOTAL.....	1,700,000 fr.

chiffre qui, d'après l'auteur, n'a rien d'extraordinaire, en considération du chiffre de 81,000 fr. d'excédant de recettes qu'il doit occasionner dans le produit du placement.

Arrêtons-nous, Messieurs, à l'examen de ce projet, qui, nous le répétons, est le plus important de tous ceux qui vous ont été présentés.

L'insuffisance de la Halle actuelle n'est malheureusement un objet de doute pour personne, et si son remplacement pouvait être effectué, sans froissement des plus graves intérêts, dans un point central assez vaste pour contenir les comestibles de toute nature dont plusieurs de nos rues se trouvent actuellement obstruées, votre Commission y applaudirait de tous ses vœux et lui donnerait un concours absolu.

Mais que nous propose-t-on ? La destruction totale de l'un des quartiers les plus populaires et les plus commerçants de notre ville ; la démolition de 42 maisons, occupées non par 538 habitants, comme le dit le mémoire, mais par 649 habitants, ainsi que cela résulte d'un nouveau recensement dressé par les soins de l'Adminis-

tration Municipale ; par 649 habitants, appartenant à cette classe moyenne si laborieuse, si digne d'intérêt et pour laquelle, à quelques rares exceptions près, le logement c'est l'existence, la privation du logement c'est la ruine ! Représentez-vous cette population sans asile, cherchant à la fois des logements dans notre ville si encombrée et n'en trouvant pas; car ce n'est pas sérieusement qu'on lui signalerait les habitations somptueuses de la rue Vainsot ou celles non moins luxueuses qui s'élèveront au quartier de Boufflers, et dites si elle ne sera pas condamnée à des liquidations ruineuses, si même le plus grand nombre ne sera pas obligé d'aller chercher ses moyens d'existence ailleurs qu'à Bayonne ?

Ce motif a paru tout puissant à votre Commission pour repousser le projet des Halles qui vous est présenté; mais ce n'est pas le seul qui l'ait déterminée.

Si nous examinons les chiffres, nous y trouvons des inexactitudes considérables.

1^o Les sommes portées pour expropriations s'élèvent à peine aux deux tiers des valeurs véniales des maisons à acquérir, et l'on sait que le jury d'expropriation, quelque rigoureux qu'il soit, doit et donne toujours au propriétaire dépossédé une indemnité supérieure à la valeur vénale.

2^o Il n'est rien porté en compte pour les indemnités à accorder aux locataires et aux industries à déplacer, et l'expérience a appris qu'il faut compter avec elles, et souvent compter chèrement.

3^o Enfin, il n'est rien porté en compte non plus pour indemniser les propriétaires des maisons de la rue Poissonnerie du dommage que leur occasionnera la correction d'ailleurs très-appréciable des rampes de cette rue. Par cette correction plusieurs maisons vont se trouver en contre-bas de la partie de la rue remblayée; les rez-de-chaussée de ces maisons perdront une grande partie de leur valeur, et il y aura lieu de les indemniser de cette perte.

Ces considérations portent votre Commission à penser qu'au lieu de 1,700,000 fr., c'est l'énorme somme de 3 millions qu'il faudra dépenser pour des Halles, dans lesquelles vous aurez remarqué que, malgré l'énormité de la dépense, aucune place n'est réservée pour le Marché aux Grains, qui devra continuer à être tenu sur la voie publique.

Ainsi, soit qu'on l'envisage sous le rapport humanitaire ou sous le rapport financier, le projet de ces Halles paraît également inexécutable à votre Commission, et elle est unanime pour vous en proposer le rejet. Si vous prononcez ce rejet, et elle ne saurait trop vous y engager, vous aurez par le fait répondu à la question posée par M. le Préfet relativement à l'expropriation des parcelles nécessaires pour la construction du quai Napoléon : la ville étant dispensée d'opérer cette expropriation, le soin devra en revenir à l'État.

Cela posé, votre Commission s'est demandé s'il ne serait pas possible de doter notre ville de Halles spacieuses et commodes, sans employer le moyen héroïque de la destruction complète d'un de ses quartiers, et sans dépenser plusieurs millions.

Deux moyens se sont offerts à elle : nous allons vous les indiquer.

L'un consisterait à placer les nouvelles Halles sur la rive gauche de l'Adour, au quartier de Boufflers, dans une situation véritablement centrale, si l'on a égard à la population de St-Esprit, sur un emplacement plus vaste que celui voisin du quai Napoléon et pouvant par conséquent se prêter à un établissement plus complet. Dans la partie rapprochée du Réduit, présentant une superficie de 5,000^m carrés environ, le projet Boura serait exécuté en entier, et dans la partie rapprochée du bastion de Mousserole présentant une superficie de 1,100^m carrés environ, une Halle aux Grains, qui manque à ce projet, pourrait être établie. Ici point d'expropria-

tion, point de déplacement de population, point d'incertitude dans les appréciations : la ville applique à ses besoins un terrain qui lui appartient, et ses calculs peuvent être assis sans crainte de mécomptes.

Voici comment votre Commission établit ces calculs en chiffres ronds :

Valeur des terrains de Boufflers	150,000 fr.
Construction des Halles, projet Boura . .	450,000
Construction d'une Halle aux Grains	100,000
TOTAL	<u>700,000 fr.</u>

C'est certainement une somme encore très-considérable que 700,000 fr. relativement aux charges que notre ville a à supporter ; mais si vous réfléchissez à l'inconnu effrayant dans lequel l'adoption du projet Boura jetterait nos finances, vous serez amenés à trouver cette somme modérée.

Le second moyen dont nous avons à vous entretenir consisterait dans l agrandissement de la Halle actuelle en prolongeant le parallélogramme qu'elle présente jusqu'à la rue Salie, et en la surmontant d'un étage élevé de 6^m au-dessus du sol et soutenu par des colonnes en fonte.

En 1856, un projet semblable, mais plus restreint, puisqu'il arrêtait le prolongement à l'impasse qui conduit à la rue Poissonnerie et n'avait qu'une rangée d'escaliers sur la rue Salie, a été étudié par les soins de l'Administration. Il résulte de cette étude, dont nous déposons sur le bureau les plans et devis, que la superficie de la Halle actuelle est de 820^m carrés, et que par le prolongement alors projeté, cette superficie serait portée à 1,334^m,50 au rez de-chaussée, autant au premier étage, soit ensemble 2,669^m carrés.

En ajoutant à ce périmètre les maisons donnant sur la rue Salie dont la démolition contribuerait puissamment à dégager la circulation de cette rue et à lui procu-

rer l'air qui lui manque, on obtient une superficie totale de 2,900^m carrés.

Ce n'est pas tout. Dans la pensée de votre Commission, afin de laisser une place plus vaste aux comestibles et autres objets de consommation dans la Halle agrandie, les poissons ne devraient pas y être admis. Ils devraient rester dans la Halle aux poissons actuelle, à laquelle serait ajouté, dès qu'il deviendrait disponible, le bâtiment de l'Abattoir, qui par son étendue et sa situation sur le bord de la Nive, convient parfaitement à l'établissement d'un marché aux poissons. Avec cette addition, la superficie totale de nos Halles serait de 3,200^m carrés environ.

Les pompes et les volailles en vie occupant dans la Halle une place qui ne leur appartient pas, il faudrait aussi les en faire disparaître. Il y aurait lieu de loger les pompes dans quelque magasin, autre part : quant aux volailles en vie, dans toutes les villes de quelque importance (à Bordeaux, notamment), elles se vendent sur la place publique, un ou deux jours par semaine. A Bayonne, cette vente pourrait être autorisée les jours de marché seulement, sur la place du Réduit ou sur la belle nouvelle place du Château-Neuf, qui l'une et l'autre se prêteraient très-bien à cette destination.

Dans cette combinaison, les dépenses seraient les suivantes :

Parcelles de maisons à exproprier, rue Poissonnerie.....	48,074	fr. »»
Trois maisons, rue Salie.....	80,000	»»
Construction d'après le devis de 1856..	72,231	14
Additions et cas imprévus.....	45,000	»»
 TOTAL.....	 243,305	fr. 14

Les revenus à espérer seraient les suivants :

En supposant que sur les 3,200^m »^c de superficie totale qui vient d'être indiquée, 1,800^m »^c seulement soient loués, laissant ainsi une large voie pour la circulation

des acheteurs, et faisant la part des places du premier étage qui pourront rester inoccupées; et en fixant les droits à 36 fr. en moyenne par mètre carré et par an, au lieu de 50 fr. portés au projet Boura , en obtient un produit annuel de 64,800 fr.

La ville retire actuellement de ses droits de plaçage..... 39,000

L'excédant de recettes serait donc de Fr. 25,800

somme que votre Commission, en prévision de quelques mécopies inévitables , veut réduire à 20,000 fr. et même à 17,500 fr.

De la comparaison des deux projets que nous n'avons pu qu'exposer à grands traits, il résulte que l'établissement des Halles aux Allées-Boufflers entraînerait la ville dans une dépense de 700,000 fr., tandis que l agrandissement de la Halle actuelle, en conservant la Halle aux poissons , augmentée du bâtiment de l'Abattoir , n'occasionnerait qu'un débours de 245,305 fr. 14 c.

Votre Commission, Messieurs, n'hésite pas à donner la préférence à cet agrandissement , 1^o parce que l'économie résultant des dépenses est considérable ; 2^o parce que le quartier de Boufflers reste conservé pour des constructions qui contribueront à l'embellissement de la ville; 3^o parce que la situation de la Halle actuelle est très-favorable et qu'il y a avantage à utiliser un établissement tout créé et à maintenir des habitudes établies ; 4^o enfin, parce qu'à l'agrandissement de la Halle se rattache le dégagement depuis longtemps réclamé de la rue Salie.

La Halle, ainsi agrandie , suffira bien longtemps aux besoins de notre population; et si, dans l'avenir, elle devenait insuffisante, rien ne serait plus facile que de l'agrandir encore , en prenant les maisons de droite et de gauche.

On pourrait même lui ouvrir un passage pour arriver

à la rivière , en traversant la rue Salie ; mais ce sont là des perfectionnements qui arriveront en leur temps et que pour le moment nous nous bornons à signaler.

CHAPITRE 5.

Tracé d'un nouveau quartier à Saint-Esprit.

Le chapitre 5 est consacré au tracé d'un nouveau quartier à créer à Saint-Esprit , entre les moulins Boyer et Castera , présentant une superficie de 200,000 mètres carrés et pouvant loger 8,000 habitants. L'Abattoir, dont la construction a été décidée non loin du petit Abattoir actuel de Saint-Esprit, serait établi dans ce nouveau quartier au bord de l'Adour , à proximité du passage du Chemin de Fer. La place du Marché au Bétail, s'étendant devant l'Abattoir avec des dimensions considérables, 125^m de largeur sur 145^m de longueur, serait réunie au chemin de ronde du nouveau quartier par des rues tracées d'équerre de 15^m et 10^m de largeur, selon leur importance. Enfin plusieurs boulevards et une petite place polygonale seraient également ménagés dans ce quartier.

La superficie du terrain à acquérir immédiatement par la ville serait de 80,000 mètres carrés environ , au prix de 0 fr. 60 c. le mètre carré..... 48,000 fr.

La construction d'une chaussée de 2,800^m longueur sur 5^m largeur, coûterait, à 10 fr. 28,000

La construction d'une cale de débarquement de 100 à 150^m longueur au droit de l'Abattoir 50,000

A reporter..... 126,000 fr.

Report.....	126,000 fr.
Dépenses d'appropriation et imprévues.	24,000
TOTAL.....	150,000 fr.

D'où déduisant le produit de 10,000 mètres carrés, superficie du terrain sur lequel la ville voulait placer son Abattoir, à 5 fr. 50,000
on trouve que, d'après l'auteur, les dépenses effectives d'ouverture du nouveau quartier seraient de 100,000 fr.

Il a semblé à votre Commission, 1^o que le projet de créer un nouveau quartier à Saint-Esprit, en pleine campagne, à une très-grande distance de la ville, n'avait aucune chance de succès, du moins d'un très-grand nombre d'années, et que les avantages incertains à espérer dans l'avenir de cette création ne justifient pas les charges certaines qu'elle imposerait au présent; 2^o que la somme à laquelle les dépenses d'ouverture du nouveau quartier a été estimée est insuffisante et sera considérablement dépassée.

Nous allons essayer de démontrer ces deux propositions.

Pour qu'on pût songer à bâtir à Saint-Esprit dans le tracé indiqué au projet, sur un sol bas et qui nécessitera des remblais très-dispendieux, il faudrait qu'il n'existe pas au quartier Saint-Esprit ou dans les autres quartiers de Bayonne d'autres terrains rapprochés de la ville, sur lesquels il fût possible d'élever de nouvelles constructions; or, il est loin d'en être ainsi.

A Saint-Esprit on peut bâtir, 1^o sur la place de l'Abattoir; 2^o dans le cours qui fait suite à la rue Sainte-Catherine, où il n'a été construit encore que quelques rares baraqués; 3^o dans les jardins de MM. Chauvet et Pambrun qui bordent ce cours; 4^o sur le bord du fleuve, en amont et en aval, au-dessus des chais qui ne se com-

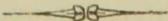
posent que de rez-de-chaussée , les uns avec les autres sans grenier.

A Bayonne , 1^o si une gare s'établit à Lachepaillet , comme il en est question , on bâtira dans les environs de la gare ; 2^o on continuera les constructions le long des Allées-Marines ; et dans un temps plus ou moins éloigné on bâtira dans les champs de MM. Molinié et Dubrocq , qui ont été affranchis des servitudes militaires précisément pour aider à l'agrandissement de la ville ; 3^o enfin on bâtira à Mousserole , où des habitations s'élèveront successivement au-dessus des nombreux chais qui ne se composent encore que de simples rez-de-chaussée , avec ou sans greniers.

Toutes les localités que nous venons de désigner touchent à la partie agglomérée et bâtie de la ville , ou en sont très-rapprochées , et n'est-ce pas vouloir se faire une grande illusion que de penser qu'on leur préfère , pour bâtir , l'espace compris entre les deux moulins de Saint-Esprit ? Combien d'années s'écouleront encore avant que ces localités soient complètement couvertes d'habitatis ? avant qu'on éprouve le besoin de se répandre ailleurs ? Et dans une situation semblable , est-il sage d'emprunter des capitaux qu'on n'a pas pour se livrer à des dépenses considérables , en prévision d'un avenir incertain , sinon impossible , et en tout cas extrêmement éloigné ? Votre Commission ne le pense pas .

Sur la seconde proposition , pour prouver que le chiffre de 100,000 fr. porté en prévision pour l'ouverture du nouveau quartier sera considérablement dépassé , il nous suffira de citer cette évaluation de 60 c. le mètre , donnée dans le projet aux 80,000 mètres carrés de terrains à exproprier , et de rappeler que ces 80,000 mètres se composent : 1^o d'un étang dont la privation entraînera la fermeture du moulin dont il dépend , qu'il faudra payer chèrement ; 2^o de nombreuses parcelles étroites de terre de première qualité , dont le morcellement en tout sens

rendant la culture des parties restantes à peu près impossible ou lui imposant des servitudes onéreuses, devront également être payées chèrement. Ce n'est donc pas au prix de 60 c. qu'on peut se flatter raisonnablement d'obtenir les 80,000 mètres carrés de terrain nécessaires au tracé; et si à cette grande première inexactitude, vous ajoutez que ces terrains sont bas et nécessitent des remblais considérables qui ne sont pas prévus; qu'il y aura, de plus, à faire des travaux non moins dispendieux pour les mettre à l'abri des grandes inondations qui n'ont pas été prévus davantage, vous pensez, comme votre Commission, que ce ne sera ni avec 100,000, ni avec 200,000 fr. que le nouveau quartier pourra être ouvert à St-Esprit. Aussi votre Commission vous propose-t-elle d'ajourner le projet de création de ce nouveau quartier, et de ne rien changer à votre précédente délibération pour la construction de l'Abattoir qui, pendant de très-longues années, sera parfaitement placé sur l'emplacement dont vous avez fait choix, dans le voisinage du petit Abattoir actuel à St-Esprit.



CHAPITRE 6. (*)

Dépenses à la charge de la ville. — Voies et moyens. —
Emprunt.

Ce chapitre dans lequel, après avoir récapitulé les diverses dépenses que ses projets mettent à la charge de la ville, l'auteur propose un emprunt pour payer ces dépenses, et traite de la situation de nos finances, a suggéré à votre Commission les observations qui vont suivre, et qu'en raison de l'importance du sujet nous recommandons à toute votre attention.

Les divers projets conçus par M. l'ingénieur Boura nécessiteraient un emprunt de 2,300,000 fr. Au mémoire où ils sont exposés, se trouve joint un tableau synoptique indiquant au moyen de quelles ressources le capital de cet emprunt serait amorti et les intérêts seraient servis. La somme demandée par cette double exigence s'éleverait au chiffre considérable de 4,438,000 fr., et proviendrait, savoir :

- | | |
|---------------|--|
| 1,248,000 fr. | de prélèvements opérés sur l'excédant annuel des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires ; |
| 75,000 | de la location d'une partie des immeubles expropriés ; |
| 1,155,000 | de l'augmentation des octrois ; |
| 1,500,000 | idem des droits de plaçage ; |
| 460,000 | de 8 centimes additionnels aux quatre contributions directes, nouvellement imposés. |

Les quatre derniers articles composant ces ressources ne sont pas à discuter. Il est bien présumable que les

(*) Le chapitre 6 est dû aux soins de M. Latrilhe, l'un des membres de la Commission, qui l'a rédigé.

nouveaux impôts une fois consentis et autorisés, on en retirerait ce qu'on en attend. Mais la rentrée des 1,248,000 fr. à prélever sur l'excédant annuel des recettes ordinaires paraît beaucoup plus hypothétique, ainsi que nous allons tâcher de le prouver.

En effet, pour constituer ces excédants de recette, on a comparé, de 1850 à 1858, les recettes réalisées sous le titre de recettes ordinaires avec les dépenses effectuées sous la même qualification. Puis, additionnant les différences trouvées chaque année durant cette période, on a constaté un total de 1,270,000 fr. dont le 9^e, 141,000 fr., vous est présenté comme la moyenne des excédants de recette dont la ville peut disposer annuellement.

Malheureusement, cette manière de procéder ne pouvait amener qu'un résultat imparfait. Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir au hasard un compte administratif. On y voit, il est vrai, les recettes et les dépenses classées sous les divers titres d'ordinaires, d'extraordinaires et de supplémentaires; mais cette classification, qui n'est absolument rigoureuse ni pour les recettes, ni pour les dépenses, laisse surtout beaucoup à désirer pour ces dernières.

A leur détail on reconnaît bientôt que certains articles des deux dernières séries, par leur nature et leur retour constant, appartiennent essentiellement à la première. Ainsi, par exemple, le supplément aux frais de bureau, la subvention à la caisse des retraites des employés et d'autres encore, votés tous les ans comme dépenses extraordinaire, ne sont, en définitive, que des dépenses ordinaires.

Le chapitre des dépenses supplémentaires présente bien plus encore des dépenses dont il est absolument nécessaire de tenir compte dans la déduction à faire des recettes ordinaires. Il est impossible, en effet, de tout prévoir exactement au moment où l'on dresse le budget. Des oublis, des insuffisances de crédit, des dépenses im-

prévues se reproduisent chaque année pour des sommes importantes. Les chapitres additionnels au budget n'ont été précisément imaginés que pour remplir ces lacunes, et leurs nombreux articles se traduisant par des dépenses supplémentaires au compte administratif, attestent assez qu'ils ne sont pas une superfluité dans la comptabilité.

Tous ces éléments ayant été négligés dans les relevés du tableau comparatif n° 5, on ne peut accepter de lui comme exacte que la situation de la Caisse Municipale à la fin de l'exercice 1858. Le solde en caisse à cette époque était effectivement de 58,000 fr. » c. chiffre rond, exactement 57,792 77 non compris les restes à payer (21,000 fr.)

On ne manquerait pas de dire de nos allégations qu'elles sont au moins hasardées, si nous ne prouvions par la véritable situation de nos finances qu'elles sont loin d'être purement hypothétiques.

Lorsque, partant de l'époque présente, on recherche un compte administratif soldant réellement par un excédant de recette, on remonte jusqu'à l'année 1853. Le compte de cet exercice présentait, en effet, un excédant de recette de 33,678 fr. 64 c. avec des intérêts à payer d'une importance de 8,108 04 ce qui réduisait en définitive l'excédant de recette à 25,570 fr. 60 c.

Mais à partir de là, les excédants de recette disparaissent complètement; chaque fin d'année nous laisse voir un déficit reporté sur l'exercice suivant, et que des sacrifices de plus d'un genre, tels qu'emprunt, aliénation de terrains et de rentes sont impuissants à combler.

Ainsi l'exercice 1854 accuse un déficit de.....	9,028 fr. 42 c.
mais les restes à payer s'élèvent au chiffre important de	25,818 21
Le déficit réel est de.....	<u>34,846 fr. 63 c.</u>

34,846 fr. 63 c. Et si l'on considère que dans les recettes effectuées figurent
58,879 90 provenant de l'aliénation d'une inscription de 2,705 fr. de rente ;
20,000 »» 3^e partie de l'emprunt du 21 avril 1851 , destinés à la construction d'une Salle d'Asile , on voit que c'est de la somme de

113,726 fr. 53 c. que pour cet exercice les dépenses surpassent les revenus.

L'exercice 1855 présente un résultat à peu près analogue. Il paraît solder par un excédant de recette de 2,579 fr. 73 c. , mais les restes à payer donnent un total de
5,846 27 d'où résulte en réalité un déficit de

3,266 fr. 54 c. et tenant compte de ce que sont entrés en recette dans cet exercice
101,122 fr. 22 c. produit de la vente des terrains des anciens Remparts ,
25,000 »» 1^{re} partie de l'emprunt de 80,000 fr. du 25 avril 1855 , c'est de

129,388 fr. 76 c. que les dépenses surpassent les revenus.

L'exercice 1856 accuse encore un excédant de dépense de.....	13,501 fr. 83 c.
Les restes à payer sont ensemble de.....	12,044 17
Le déficit est donc de.....	23,546 »»
Et comme dans les recettes sont compris.....	55,000 »»

2^e partie de l'emprunt de 80,000 fr.

déjà cité, c'est à 80,546 fr. »» c. que s'élève l'excédant de dépense.

L'exercice 1857 présente un excédant de recette de 109,068 fr. 06 c. Les restes à payer à déduire sont de 77,581 »» d'où il semble résulter un excédant de recette de

31,487 fr. 06 c.; mais cet excédant de recette n'est qu'apparent, car c'est dans cet exercice qu'ont été encaissés 250,000 fr. première partie de l'emprunt de 350,000 fr. autorisé par la loi du 3 juin 1857.

Il en est de même pour l'exercice 1858 qui a reçu les 100,000 fr. complément de cet emprunt et qui, par ce fait, semble solder par un excédant de recette de 57,792 fr. 77 c. avec 21,000 fr. des restes à payer, ce qui, dans tous les cas, réduirait cet excédant à 36,792 fr. 77 c.

Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, tous les exercices depuis 1853 soldent par un déficit. Les excédants de recette que présentent les exercices de 1857 et 1858 ne sont que fictifs. Pour qu'il en fût autrement, l'emprunt de 350,000 fr. réalisé dans le cours de ces exercices aurait dû être intégralement employé aux dépenses pour lesquelles il avait été voté. Sa destination, faut-il le rappeler, était l'achat des chais des Allées-Marines, la construction en partie du chemin de la Barre, le paiement des travaux à exécuter aux allées de Boufflers, au quai des Basques, à la place du Château-Neuf, et en partie aussi de la construction de la Salle d'Asile, les 20,000 fr. empruntés en 1851 pour cet objet étant devenus

insuffisants par suite de nouveaux plans et devis exigeant un surcroit de dépenses. Eh bien ! en recherchant l'emploi de ces 350,000 fr., on voit qu'il a été employé :

Pour l'achat des chais en 1857 et 1858..	101,975	fr. 54
Pour le chemin de la Barre, 1857-58....	50,000	»»
Aux allées de Boufflers, 1857-58.....	41,732	27
Au quai des Basques, 1858.....	23,513	45
Rien au Château-Neuf, rien à la Salle d'Asile.		
SOIT.....	217,221	fr. 26

pour l'ensemble de ces travaux. Si nous y ajoutons le solde restant en caisse, à la fin de l'exercice 1858, 36,792 fr. 77 c., nous n'arrivons qu'à un total de 254,014 fr. 03 c. Il devient donc évident, qu'en 1857 et 1858, 59,985 fr. 97 c., prélevés sur les 350,000 fr. empruntés, ont reçu un emploi différent de celui auquel ils devaient être affectés ; qu'ils ont servi à solder les dépenses courantes de cet exercice. Chacun d'eux a donc absorbé, en moyenne, 47,992 fr. 98 c., somme indiquant en même temps de combien leurs dépenses ont dépassé leurs revenus.

En résumé, si l'on récapitule toutes les recettes provenant d'emprunts, de vente de rentes, vente de terrains, on reconnaît que, de 1854 à 1858, il a été encaissé une somme de 610,002 fr. 12 c. Durant le même laps de temps, le montant des dépenses, qu'on peut appeler vraiment exceptionnelles, est loin d'atteindre ce chiffre, et l'on peut porter, selon nous, à 25,000 fr. la moyenne approximative du déficit annuel de la période que nous venons de parcourir. Nous disons approximative, et nous le disons avec intention : la précision du chiffre doit être exigée de la critique seulement ; mais ici rien de semblable, nous n'entendons rien blâmer. Nous admettons les dépenses faites pour indispensables, bien faites, et sans moyen de s'y soustraire ; toute critique rétrospective est loin de notre pensée. Ce que nous cher-

chons, c'est à établir le vrai de notre situation financière et à démontrer qu'on ne peut, sans la plus étrange illusion, faire entrer dans les voies et moyens des projets qui nous occupent les 140,000 fr. annoncés comme disponibles par le tableau comparatif n° 5. Se laisser prendre à un pareil leurre serait, à notre avis, marcher au devant de regrets les plus amers, et notre moyenne diminuât-elle sans disparaître complètement toutefois, notre argumentation n'en serait nullement affaiblie.

Mais, dira-t-on peut-être, le passé n'engage pas l'avenir ? Des réformes sont possibles, des économies auront lieu ? Les réformes, chacun les appelle facilement de ses vœux ; mais, en définitive, les unes et les autres restent généralement à l'état de lettre-morte. Il serait plus aisé de prévoir avec certitude de nouvelles dépenses.

Ainsi, lorsque la ville sera dotée de son nouvel Hôpital civil, de ce monument grandiose et surtout si coûteux, dont les plans doivent être exécutés prochainement, les rentes laissées par feu M. Lormand à cet établissement cesseront de figurer dans les ressources de son budget ; force sera alors de lui accorder une subvention.

L'administration de Camp-de-Prats nous a fait savoir naguère, par l'organe d'un de ses membres, qu'elle s'occupait de remplir les salles de cet Hospice, et qu'elle considérait comme son droit de laisser l'entretien de 60 lits à la charge de la ville. De nouveaux secours seront certainement nécessaires.

Le chemin de la Barre ne vous a demandé jusqu'ici que 190,000 fr., et à coup sûr ce n'est pas son dernier mot. On en peut dire autant de l'église St-André. D'après certaines personnes compétentes, son achèvement ne saurait avoir lieu sans que la ville lui vienne encore en aide. Les fonds destinés à la Salle d'Asile n'existent plus; il faudra bien pourtant les prendre quelque part.

Dans l'exercice courant, nous avons une somme im-

portante à compter à M. Lacombe; c'est vainement qu'on l'attendrait de nos recettes ordinaires. Enfin notre budget de 1860 nous a été précisément renvoyé parce qu'il soldait en déficit.

Chaque année, il faut bien le prévoir, amènera des cours exceptionnels, des dépenses tout à fait imprévues et des sacrifices nouveaux. Aussi, dans la réalité de la situation et avec les exigences à venir, c'est faire à l'Administration la part la plus large possible que d'augurer de ses soins minutieux, de ses efforts les plus constants, l'équilibre de ses comptes futurs.

Mais que deviennent alors les 2,542,000 fr. portés comme excédant de recette dans la colonne 15 du tableau synoptique n° 6? Tous les exercices de 1854 à 1858 qui soldent par un déficit, ont appliqué à l'extinction de la dette une somme de 90,000 fr. environ. La même somme est nécessaire pour l'amortissement des emprunts antérieurs jusqu'en 1875. On peut donc avancer avec presque certitude qu'il n'y aura d'excédant de recette qu'à partir de 1875. Or, pour arriver ensuite à l'année 1886, terme assigné pour la complète libération de la ville, il n'y a plus qu'une période de onze ans. Ce n'est donc que sur un excédant de 990,000 fr. qu'on peut raisonnablement compter. Mais il y a loin de là aux 2,542,000 fr. espérés, et voilà des prévisions de recette qui diminuent de 1,552,000 fr.

Les conséquences de ce mécompte sont : la disparition complète de 1,199,972 fr. 38 portés dans la colonne n° 16 pour différence en plus, représentant la somme dont la ville aurait la libre disposition pour faire face aux dépenses imprévues;

Une différence de 258,000 fr. en moins à signaler dans la colonne n° 8 énumérant les applications d'une portion des excédants annuels des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires, et enfin un déficit de pareille somme à la colonne n° 13, dans le total des ressources à appliquer à l'emprunt de 2,300,000 fr.

Comme résultat définitif, on reste avec des finances non équilibrées, et sans ressources aucunes en présence d'un avenir plein d'exigences, auxquelles il faudra forcément satisfaire.

CHAPITRE 7.

Récapitulation. — Emprunt. — Conclusion.

Les explications précédentes sur la situation financière de notre ville données, revenons, Messieurs, aux travaux d'une exécution immédiate ou prochaine, dont nous vous avons entretenus et que, d'après l'avis de votre Commission, la ville doit se mettre sans retard en mesure de pouvoir entreprendre, et récapitulons les dépenses occasionnées par ces travaux.

Ce sont les suivantes :

1 ^o Voie latérale de raccordement aux ponts-route.....	30,000 fr.
2 ^o Reconstruction en pierre du pont Panneau.....	175,000
3 ^o Agrandissement de la Halle.....	245,000
TOTAL.....	<u>450,000 fr.</u>

Pour solder cette dépense, il est indispensable de contracter un emprunt, et pour solder l'emprunt, ne pouvant pas compter sur des excédants de recette qui n'existent pas, votre Commission vous propose d'affecter à cette destination :

1^o L'excédant du produit des droits de plaçage à espé-

rer par suite de l'agrandissement de la Halle. 17,500 fr.

2^e Une augmentation du tarif de l'Octroi, en reprenant la moitié seulement des augmentations proposées en 1858 et qui devaient produire 45,000 fr. environ, soit..... 22,500 »

Ce qui procure une ressource annuelle de. 40,000 fr.

L'emprunt devrait être contracté à 5 pour cent, sinon au-dessous, à fur et à mesure des besoins, et pourrait être amorti en 20 années, ainsi que cela est établi dans le tableau suivant :

EMPRUNT DE 450,000 FRANCS A 5 P. 0/0

REMBOURSABLE EN 20 ANNÉES.

		Intérêts.	Amortissement.
1 ^{re}	Année.....	1861.....	22,500 »» »»
2 ^e	—	1862.....	22,500 »» »»
3 ^e	—	1863.....	22,500 10,000
4 ^e	—	1864.....	22,000 15,000
5 ^e	—	1865.....	21,250 15,000
6 ^e	—	1866.....	20,500 20,000
7 ^e	—	1867.....	19,500 20,000
8 ^e	—	1868.....	18,500 20,000
9 ^e	—	1869.....	17,500 20,000
10 ^e	—	1870.....	16,500 20,000
11 ^e	—	1871.....	15,500 25,000
12 ^e	—	1872.....	14,250 25,000
13 ^e	—	1873.....	13,000 25,000
14 ^e	—	1874.....	11,750 30,000
15 ^e	—	1875.....	10,250 30,000
16 ^e	—	1876.....	8,750 30,000
17 ^e	—	1877.....	7,250 30,000
18 ^e	—	1878.....	5,750 35,000
19 ^e	—	1879.....	4,000 35,000
20 ^e	—	1880.....	2,250 45,000
TOTAL.....		296,000	450,000

RÉSUMÉ :

Capital..... 450,000 Fr.

Intérêts..... 296,000

TOTAL..... 746,000 Fr.

Vous remarquerez que la dernière année il y aurait 5,000 fr. de plus à payer en capital et 1,000 fr. d'intérêts, ce qui serait facile avec les excédants des années antérieures.

Sans doute, Messieurs, avec cet emprunt de 450,000 fr. notre ville ne réalisera pas les œuvres grandioses décrites dans le mémoire de M. Boura; mais elle fera des choses utiles, en rapport avec les besoins et les ressources de notre population.

Dans les projets de M. Boura, la ville est appelée à contracter un emprunt de 2,300,000 fr., mais pour les esprits qui ne sont pas prévenus, il est évident qu'un second emprunt d'environ 2 millions devra être contracté : ce sera très-probablement plus de 4 millions à dépenser et d'inévitables nouvelles charges à imposer.

Dans les projets de la Commission, un emprunt de 450,000 fr. suffit avec la presque certitude de n'avoir pas à dépasser ce chiffre.

M. Boura demande une augmentation de 45,000 fr. sur les droits d'octroi ; la Commission ne demande que 22,500 fr.

M. Boura demande une augmentation de 50,000 fr. sur les droits de plaçage ; la Commission ne demande que 17,500 fr.

M. Boura demande enfin 8 centimes additionnels aux quatre contributions directes, devant produire 20,000 fr. par an, et la Commission ne demande rien à cette nature d'impôt, dont l'impopularité est connue.

Tout vous conseille donc de donner la préférence aux projets de la Commission.

Résumant tout ce qui précède, votre Commission vous propose, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1^o Vote de 30,000 fr. pour établir une voie latérale de raccordement avec les ponts-route sur la Nive et l'Adour;

2^o Adoption du projet d'une voie de communication à

établir entre le quartier de Boufflers et le carrefour Pontiques-Marengo , avec prolongement jusqu'à l'Arsenal par voie d'alignement , sans toutefois déterminer l'époque où les travaux seront exécutés;

3^e Adoption du projet de reconstruction en pierre des ponts Marengo et Pannecau , en ajournant la première de ces reconstructions jusqu'à l'époque où la communication avec le quartier de Boufflers sera établie, et décidant que l'autre (le pont Pannecau) sera exécuté aussitôt que l'Etat aura entrepris la construction du quai Napoléon, et, à cet effet, vote de 175,000 fr.;

4^e Rejet du projet de construire des Halles sur l'emplacement compris entre les rues Poissonnerie et Porte-de-Suzée;

5^e Agrandissement de la Halle actuelle devant occisionner une dépense de 245,000 fr.;

6^e Vote d'un emprunt de 450,000 fr. , à émettre au fur et à mesure des besoins au taux de 5 p. 0/0 ou au-dessous , remboursable en 20 années , pour servir à payer les votes ci-dessus; savoir :

30,000	fr. Voie latérale de raccordement,
175,000	Pont Pannecau,
245,000	Agrandissement de la Halle.

TOTAL. 450,000 fr. Somme égale.

7^e Augmentation des droits d'octroi , en reprenant les propositions de 1858 , de manière à créer un supplément de recettes de 22,500 fr. par an , pendant 20 années ;

8^e Augmentation des droits de plaçage de manière à obtenir un produit moyen de 36 fr. par mètre carré par an ;

9^e Ajournement du projet de créer un nouveau quartier à Saint-Esprit entre les moulins Boyer et Castera.

Quelques mots encore, Messieurs, et nous avons fini.

Dans toutes les propositions que nous venons de soumettre à votre appréciation, votre Commission a appliqué tous ses efforts à concilier son vif désir de seconder les intentions généreuses du chef de l'État en faveur de notre ville, avec la réserve prudente qui doit présider à la défense des intérêts que vous avez mission de protéger. Si elle n'a pas pu accepter tous les projets de M. Boura, c'est que plusieurs d'entr'eux imposent des sacrifices trop grands, des charges trop lourdes. Ah ! si l'Empereur qui a eu connaissance de ces projets pouvait avoir connaissance aussi des objections qu'ils soulèvent, s'il pouvait daigner jeter les yeux sur les observations de votre Commission, elle en est persuadée, il ne lui refuserait pas son approbation; l'éminent esprit de sagesse qui dirige toutes les décisions Impériales en est pour elle la plus sûre garantie !



